



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Motion en faveur du service public local et des agents publics

Séance du 17 décembre 2015
Convocation du 11 décembre 2015
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

OBJET : Motion en faveur du service public local et des agents publics

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem ; 3 abstentions : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

APPROUVE la motion en faveur du service public local des agents publics :

« Les membres du conseil municipal de Sceaux affirment leur engagement pour le maintien du service public local de proximité ; ils affirment, à nouveau, leur reconnaissance pour la compétence et le travail réalisé par l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, sans lesquels les communes ne pourraient préserver leur qualité de vie et de services et maintenir leur attractivité, sans lesquels la ville de Sceaux ne pourrait pas répondre comme elle le fait aux besoins de l'ensemble des Scéens. Ils en appellent à la responsabilité des décideurs et demandent que cessent les attaques injustifiées contre la fonction publique territoriale, et que les pouvoirs publics nationaux réaffirment à leur tour leur attachement à une fonction publique de qualité, compétente et bien formée, partageant pleinement les valeurs du service public. »

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

